



Registre d'état-civil

1840

page 10

10.

10.

11.

11.

12.

12.

8

13.

9

14.

20

7.

3.



premier feuillet
S. bœuf

REGISTRE

Contenant *vingt quatre* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la Commune d'Armentières — pendant le cours de l'année 1840.

A Meaux, le *dix huit* Décembre mil huit cent trente-neuf.

Par M. le juge.
S. bœuf

N^o 1^e

Naissance
Gérard
Marie-françoise
née le
1^e Janvier

L'an Mil huit cent quarante, à la préfecture d'Armentières, à neuf heures du matin, devant nous, juge, Maire officiel de l'état civil de la commune d'Armentières, est comparue Le sieur François Henry Gérard, âgé de vingt-neuf ans, bourgeois d'Armentières, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, nommé

Il son domicile le jour où lui présentant

au dit arrondissement

Mois de Janvier, à dix heures du matin; de son
Légitime Mariage avec Marie Céline Dubois,
Sa femme, âgée de vingt Neuf ans; auquel l'infant
Il nous a déclaré donner les prénoms de (Marie Françoise)

Les dites présentation et déclaration nous ont été
faites en présence des Sieurs Jean Baptiste Victor Val,
âgé de quarante trois ans, Moniteur, et de Pierre
Denis Nobliche, âgé de soixante cinq ans, garde
chaussettes, tous deux témoins Majeurs Demeurant
au dit hameau, lesquels ont signé avec Nous
Le présent acte, et l'épouse de l'infant à déclarer Matelot
Pierre. Il a signé de la marge suivant la loi, après lecture
faite, approuvé un etat d'ayé Nous,

40.
706 i Ame

Caroline
Maire

No 2.
Désir
Leproux
Louis Henry
Denis
11 Janvier
âgé de 93 ans
11 Mois 6 Jours

l'an Mil huit cent quarante, le onze Janvier à une heure
du Soir, devant Nous Caroline Maire officier d'état civil de
la Commune d'Armentières, tout comprenant les Sieurs
Pierre Victor Lejeu, âgé de trente ans charretier, et Pierre
Denis Lejeu, âgé de vingt sept ans charretier, tous
deux fils du dommèn ci-après témoins Majeurs
demeurant à l'Herbaux du dit hameau d'Armentières, lesquels
Nous ont déclaré que Louis Henry Denis Leproux, né
âgé de soixante trois ans ou moins dix Janvier, ne
audit Ille, déjartement de l'ain et Marne, et demeurant
fils de Sébastien Leproux, et Nicole Dolle sa femme
tous deux décédés, veuf de Marie Louise anglaise vingt
décédée, est décédé audit Ille en son domicile, le
Jour d'hui en ce présent mois d'Janvier à une heure
de l'après-midi et ont les témoins signé avec



No 3.
Naissance
Désir Louis
Denis
11 Janvier
âgé de trente ans.

Caroline
Maire

Nobliche
Pierine

No 4.
Naissance
Sébastien

Marie Notathique
Véronique

11 b 31 Janvier

Nous le présent acte, ayer lecture faite
12 feb
19

Nicolas Pierre Leproux
20 plix

Caroline
Maire

L'an Mil huit cent quarante de vingt long Janvier à une heure
du Soir, devant Nous Maire officier d'état civil de la
Commune d'Armentières, est l'ayant le Sieur Jean Françoise
Lucien Dore, âgé de quarante ans, demeurant à l'Her
baux d'Armentières, profession de batteur, tel que Nous
a prétendu un infant du sexe Masculin, né en son domicile
le Jour d'hui vingt long présent Mois de Janvier à une heure
de l'après-midi, de son légitime mariage avec Marguerite
adet Londelet, sa femme, âgée de vingt trois ans,
auquel enfant il Nous a déclaré donner les prénoms
de Louis Paul. Les dites présentation et déclaration
nous ont été faites en présence des Sieurs Pierre
Domin, aubergiste, et de Nobliche Charles Théodore, âgé de
Trente et un, Majeur, tous deux témoins Majeurs

Demeurant en cette commune, lesquels ont assuré que
signé avec Nous le présent acte, et le père de l'infant
Nous a déclaré le Savoir écrire si signé de la marge
suivant la loi, après lecture dite approuvé en son
bon et vrai état d'ayé Nous,

Nobliche
Pierine

Caroline
Maire

Caroline
Maire

l'an Mil huit cent quarante, le vingt un Janvier à une
heure du Soir, devant Nous Maire officier d'état civil
de la Commune d'Armentières, est l'ayant le Sieur
Louis Charles batteur Sébastien, âgé de trente sept ans,
Majeur, demeurant à l'Herbaux d'Armentières

page deux

Dix

L'quel Nous a présenté un enfant du sexe féminin, née
du Son Domicile le Jour d'huic à onze heures du matin, de
Son Legitime Mariage avec Marie Madelaine Véronique
Bonnaud, sa femme, âgée de quarante ans; auquel
enfant il Nous a déclaré donner les prénoms de Marie =
Scolastique Véronique) les dites présentation et déclaration
Nous ont été faites en présence des Sieurs, Jacques Andre Dubois,
l'habitant âgé de quarante trois ans, et de Charles Theodore
Stobiche, Maçon âgé de trente un ans, tous deux témoins
Majeurs demeurant en cette commune, lesquels ont signé avec
Nous le présent acte; et l'épître de l'enfant Nous a déclaré
le Savoir écrire Mi signé, tra interpellé suivant la loi,
après lecture faite;

Stobiche Andre Dubois Caroline
Maire et me

N° 3.
Naissance
Clairét
Felix Léon
Gervais
Victor
Né le 9 Février
en 1800

L'an Mil huit cent quarante, le quatre février à 11 heures
du Soir, devant Nous Maire officier de l'état civil de la
commune d'Armentières, est venu par le sieur Félix Léon
Léandre Calisse, clairét, âgé de trente quatre ans,
l'habitant demeurant au hameau d'Ullens commune d'Arment-
ières, lequel Nous a présenté un enfant du sexe Masculin
Né du Son Domicile le Jour d'huic à onze heures du matin,
de Son Legitime Mariage avec Marie Sophie Studet,
sa femme âgée de trente cinq ans; auquel enfant
Il Nous a déclaré donner les prénoms de Félix Léon
les dites présentation et déclaration Nous ont été faites
en présence des Sieurs, Jean Baptiste Victor Vol. Manouries
âgé de quarante trois ans, et de Jacques Andre Dubois,
l'habitant, âgé de quarante trois ans, tous deux témoins
Majeurs demeurant en cette commune, lesquels ont
signé avec Nous le présent acte; et le père de l'enfant
Nous a déclaré le Savoir écrire Mi signé de l'interpellé
suivant la loi après lecture faite;
Vol. Andre Dubois Caroline
Maire et me



N° 6.

L'an Mil huit cent quarante Le Cinq février,
à 11 heures du matin, devant Nous Maire
officier de l'état civil de la commune d'Armentières,
est venu par le sieur Louis François honore Lachalle,
âgé de trente quatre ans, cultivateur, demeurant
dans la commune d'Armentières, lequel Nous a présenté un enfant du
sexe Masculin; Né du Son Domicile hier quatre
précédent mois de février, à 11 heures du Soir, de Son
Legitime Mariage avec Marie Augustine Le
Lachalle, la femme âgée de 24 Neuf ans; auquel
Louis Auguste enfant il Nous a déclaré donner les prénoms
de Louis Auguste honore) les dites présentation
et déclaration Nous ont été faites en présence des
Sieurs, Charles Dominique Dubois, âgé de vingt
quatre ans, Manouries, et de Gérardine Lachalle
âgé de trente ans, cultivateur, tous deux témoins
de Majeurs demeurant dans la commune d'Armentières, lesquels
ont aussi que le père de l'enfant signé avec
Nous le présent acte; après Lecture faite,
C. Trebois.

Caroline
Lachalle
Maire

Caroline
Lachalle
Maire

N° 7.
Naissance
Gervais
Louis Victor
né le 9 Février
en 1800

L'an Mil huit cent quarante, le 9 du Mois de février à 11 heures
du Soir, devant Nous Maire officier de l'état civil de la commune
d'Armentières, est venu par le sieur Louis Gervais, Gervais, âgé
de trente Neuf ans, cultivateur, demeurant dans la commune,
lequel Nous a présenté un enfant du sexe Masculin, Né du
Son Domicile hier Neuf précédent mois de février, à huit heures
du Soir, de Son Legitime Mariage avec Aimé Victoire
Simon, sa femme âgée de trente et un ans, auquel enfant
Il Nous a déclaré donner les prénoms de Louis Victor
les dites présentation et déclaration Nous ont été faites en
présence des Sieurs Louis Pierre Frémie, âgé de trente ans,
aubergiste, et Pierre Denis Stobiche, âgé de soixante-dix ans.

page date

Décès

garde Champêtre, tout deux témoins Majeurs, demeurant
in cette Commune, lesquels ont, avidi que le père de l'infant
signé avec nous le présent acte après lecture faite;

robiche *Gerrais*

*Caroline
Maire*

N.^o 8
Naissance
Féronie
Célestine
Eugénie
n^e le 18 juillet
m^e an

S'au Mil huit tout quarante le oure foyé à dix heures du
Matin; devant Nous Maire officier des Postes et de la commune
d'Armentières, et son compatriote Sieur François Guerre élé pereste
âgé de quarante deux ans, et Manouvrier des carrières audit armentières
lequel Nous a présenté un enfant du sexe feminin née en son domicile
lequel il y présent ottez en foyé à deux heures de l'appres midi
de son legitime mariage avec Marie Louise Eleonore Ribout
tafetaine; âgée de trente six ans; auquel enfant il Nous
a déclaré donner les prénoms de Célestine Eugénie) lesdites
affirmation et déclaration Nous ont été faites en présence des
Sieurs François Alphonse Monettelet, âgé de trente deux ans.
Maréchal Ferrant, et de Jean Louis Molin, âgé de cinquante
ans, Menuisier, tous deux témoins Majeurs demeurant en
cette commune, lesquels ont assis que le père de l'enfant
signé avec Nous le présent acte, aprer lecture faite;

Signé avec toute la
Jean Louis Molin
& Carotte

Carlton
Maire

W. J.
Decr

Blemonstic
Prudent Godfrey
Decedé le 11. Juillet.
âgé des 8 Mois
2^e Tour.

S'an Mil mille cent quarante, le douze ferrier; a huit heures du
matin, devant Mons. Maire officier de l'état civil de la commune
d'Armentières, tout compris les Sieurs fils germains Molin,
âgé de quarante-trois ans, Alberant, et Pierre Louis Frémin,
âgé de trente ans. Cabaretier, tous deux témoins majeurs.
Demandeur audit armentierier, telquels illes ont déclaré
que (prudent Isidore Blémortier) âgé de huit mois
vingt trois jours, n'e'nt cette commune, département de
Seine et Marne, y demander; fils de François Théodore



U. 10.
Naissance
Cheron
françoise
l'
honorine
Née le 28 février

Demeurant

*Cochin
Maire de
and revolution
Vol.*

11. 2

Décès
transcription
communale
requérant Théodore
Lemire
Décès le 2 Mars
1832
en
âgé de 19 ans
Mort le 10 Janvier

Blemonde, et de Marie Madelaine Victoire Dolle,
sa femme, tous deux vivants; est décédé audit
dimanche au domicile de l'épouse et Mère, hier midi y résent
Nois de férias, à l'heure du Minuit; et ont les déclarans
ligné avec Nous la présente acte, après lecture faite,

Leningrad of Settolin

Caroline Maire

L'an mil huit cent quarante, le vingt-sept février à six
heures du soir, devant nous Maire officier de l'état civil de
la commune d'Armentières, est comparu, le sieur Daniel Basile
Théodore Herouard, âgé de trente-cinq ans demeurant à Isle-
hammeau d'Armentières, profession de berger, lequel nous a présenté
un enfant du sexe féminin né en son domicile huit vingt-
six présent fevrier à six heures du soir, De son
légitime mariage avec, Marie Louise reine Vitry sa femme
âgée de trente-huit ans auquel enfant il nous a déclaré
donné les prénoms de (Françoise Honorine) Les dites
présentations et déclarations nous ont été faites en présence
des sieurs Jacques André Dubois, cultivateur âgé de quarante
trois ans; et de Jean Baptiste Victor Vol, manouvrier
âgé de quarante-trois ans, tous deux témoins majeurs +
en cette commune, lesquels ont signé avec nous le
présent acte; et le père de l'enfant nous a déclaré ne
pas savoir écrire ni signer, de se interroger suivant la loi
après lecture faite; appuyé par le bon j
Gol. André Dubois L'aristide
Nicaise

Transcription de l'acte de décès de
Commeclin Augustin Théodore; décédé à l'hospice de
la ville d'Etampes (Seine et Oise) le deux Mars Mil huit cent trente neuf

Extrait du registre des actes de décès de la ville d'Amiens
département de Somme et oise; pour l'année 1839.

Vendredi quatre Mars Mil huit cent trente Neuf, dix heures
 du matin, Acte de décès de Augustin Théodore, Commelin
 Fourrelier, âgé de dix Neuf ans, natif de Yerres les Meldeux,
 département de Seine et Marne; domicilié à Angerville, commune
 de l'arrondissement, décédé d'avant hier à trois heures
 de l'après midi à l'hospice de cette ville; fils de feu Jacques
 François Commelin, et de feu Marie Louis Théodore Monet,
 Les témoins ont été les sieurs Denis Canivet, concierge du
 Collège, âgé de soixante quatre ans, et Louis Alphonse Monche,
 employé au dit hospice; âgé de quarante ans, domicilié à
 cette ville, qui ont déclaré ne savoir signer; après lecture
 faite du présent, par Monsieur Charles Caste, Maire
 de la ville d'Yerres, officier de la légion d'honneur; et le
 décret contacter par Monsieur Souffigne; signé C. Caste,
 pour extrait Le Maire d'Yerres C. Caste,
 La présente transcription fut signée par Monsieur le
 Maire de la commune d'Armentières le Douze Mars Mil huit cent quarante,


N° 12.
 Naissance
 Terme
 Rose Amélie
 née le 8 Mars
 Mil huit cent quarante

Jan mil huit cent quarante, le neuf mars à six
 heures du soir, Devant nous Maire officiel de l'état
 civil de la commune d'Armentières, est comparu le
 sieur Antoine Nicolas Cérine, manouvier, âgé de vingt
 neuf ans, demeurant à Isles-les-mel-deuses hameau
 Armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe
 féminin né en son domicile huit huit présent mois
 de mars, à sept heures du soir, de son légitime mariage
 avec Marie Louise Celine Dalissier (femme) âgée
 de trente ans, auquel enfant nous avons donné
 les prénoms de (Rose Amélie). Les dites
 présentations et déclarations nous ont été faites en
 présence des sieurs Jean Louis Carisien, manouvier
 âgé de quarante neuf ans, et de Jean Louis Molin,

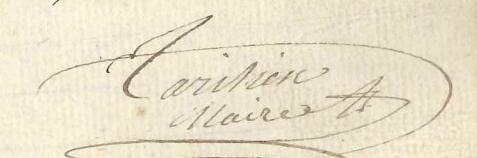


et Henriette âgée de quarante neuf ans, tous deux
 témoins majeurs demeurant en cette commune;
 lesquels ont, les sieurs gars Louis Molin, et le père
 de l'enfant, ont signé avec nous, le sieur Jean Louis
 Carisien nous a déclaré ne savoir écrire ni signer
 de se interroger suivant la loi après lecture faite.


 Antoine Cérine
 Jean Louis Molin

N° 13
 Naissance
 Lepreux
 Désiré Casimir
 Xavier
 né le 10 avril

Jan mil huit cent quarante, le onze avril à
 cinq heures de l'après midi, devant nous, Maire de la
 commune d'Armentières, officier de l'état civil, est
 comparu, le sieur Pierre Desilez le preux âgé de vingt
 huit ans, demeurant à Isles-les-mel-deuses hameau
 Armentières, Chartier, lequel nous a présenté un
 enfant du sexe masculin né en son domicile au
 dit Isles hier dimanche présent mois d'avril à quatre heures
 de l'après midi, de son légitime mariage avec Geneviève
 Antoinette Lousel, âgée de vingt quatre ans; auquel
 enfant il nous a déclaré donner les prénoms de
 (Désiré Casimir Xavier). Les dites présentation et
 déclaration nous ont été faites en présence des sieurs
 Pierre Louis Frémery, borgiste, âgé de vingt neuf
 ans et de Pierre Bonnary, âgé de quarante deux
 ans, manouvier, tous deux témoins majeurs demeurant
 en cette commune, et à la sieur Frémery signé avec
 nous le présent acte, et le sieur Bonnary et le père de
 l'enfant nous ont déclaré ne savoir écrire ni signer
 de se interroger suivant la loi après lecture faite,


 Pierre Frémery

N^o 14.
Naissance

Lépine

Marie Louise

Née le
1^{er} Mai

L'an Mil huit cent quarante, le Jour de Mai à huit heures du Soir, devant Mme Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, et comparaus le Sieur Louis Lepreux, âgé de trente trois ans passés, Maréchal ferrant demeurant à Mme honneur d'Armentières, lequel Mme a présente un enfant du sexe féminin, né à son domicile hier midi présent deux de Mai, à onze heures du Soir de son légitime mariage avec Geneviève Anastasie de Stichet, âgée de vingt neuf ans, sa femme, auquel enfant il Mme a déclaré donner les noms de Thérèse Louise, les actes de présentation et déclaration Mme ont été faits en présence des Sieurs Louis Pierre Frémont, âgé de trente ans, aubergiste, et de Jean Martin, âgé de cinquante ans, Marwurier, tous deux hommes majeurs, demeurant en cette commune, devant le Sieur Frémont et le père de l'enfant signé avec Mme le présent acte, et le Sieur Martin, Mme a déclaré M. Sabot écrire M. signé de la intégralité suivant la loi ayée lecture faite,

Lépine

Thérèse
Maire A.

N^o 15.³

Naissance

Frédéric

Armande

Hortance

Née le

2 Mai

Dix et un

Janvier A.

Particulier

Rousselet

L'an Mil huit cent quarante le trois Mai à huit heures du Matin, devant Mme Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, et comparaus le Sieur Félix Trigaut, âgé de trente trois ans, vigneron, demeurant audit armentières, lequel Mme a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, hier deux présent deux de Mai à onze heures du Soir. De son légitime mariage, avec Marie Sophie Chartier, sa femme âgée de trente ans, auquel enfant il Mme a déclaré donner les noms de Armande Hortance, les actes de présentation et déclaration, Mme ont été faits en présence des Sieurs Martin Chartier, cultivateur âgé de soixante quatre ans, et de François Alcibiade Rousselet, Maréchal ferrant, âgé de vingt huit ans, tous deux tenans majeurs, demeurant audit armentières



N^o 16.³

Marriage entre

Cousin Fransis

Denis Cassini

et

Joseph Thérèse

adélaïde

17 Mai

Lesquels ont signé avec Mme le présent acte, et
Le père de l'enfant Mme a déclaré M. Sabot écrire
M. signé de la intégralité suivant la loi ayée
lecture faite, et apposé un sceau à son acte

Particulier Rousselet Thérèse Maire A.

L'an Mil huit cent quarante, le Jour de Mai de Mai
en la Ville de Mme Mire, et yas devant Mme, Mme
fête aux usages de la tradition, Mme officier de l'état
civil de la Commune d'Armentières, Sieur de Lévy Sud
ouest, arrondissement de Meuse, Département de
Seine et Marne, sont Cousin Fransis Denis Cassini,
âgé de vingt deux ans, et Mme signé Jour, Née à
Bellechasse d'Armentières le 1^{er} Novembre Mil huit
cent dix sept, suivant son acte de Naissance porté sur
les registres de l'état civil de cette Commune, Mme nées
y demeurant, obtenu tant qu'un mariage, fait de
felicis Cassini Denis Cassini Manouvier dans son vivant
audit Ille, décédé en la Commune de Trilport, arrondis-
sement et canton de Meuse Département de Seine et Marne,
décédé le trente et un date du quinze décembre

Mil huit cent vingt six. suivant la tradition
de son acte d. Décès porté sur les registres civils de
cette Commune en date du quatre et il Mil huit cent
vingt six, et de Denise Louis philippine Dout, propriétaire,
sa femme, demeurant audit Ille, ici présente et consentante
audit mariage d'une part; Et demeurelle Mme
adelphe Lévy, âgée de vingt et un ans quatre mois
quatorze jours, Née au dit Ille le vingt Neuf décembre
Mil huit cent dix huit, suivant son acte de Naissance porté
sur les registres civils de cette Commune, Mme née
y demeurant, fille Majeure de Antoine Victor Leydel,
cultivateur, et de Mme Geneviève Victoire Bonnami,
ses père et Mme demeurant audit Ille, ici présente et
consentante audit mariage d'autre part, lesquels
Mme ont régulièrement procédé à la célébration du mariage

Dés
 projeté entre eux, et dont les publications ont été faites
 devant la principale porte de l'Office de la Commune ;
 Savoie, la première le dimanche vingt six avril dernier,
 et la seconde, le dimanche trois présent mois de Mai, avant
 Matin, même opposition auxdits mariages. Nous ayant été
 signifiés d'autant droit à leur déquitition, appris avoir donné
 lecture de toutes les pieces liées dans le Marabout et du Chapitre
 1^{er} du Titre du Code Civil intitulé Des Mariages, avons demandé
 au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se
 prendre pour Marie et pour femme chacun deux ayant
 témoigné soi volont et affirmativement, nous déclarons
 au Nom de la loi que le Sieur François Denis Caron
 Coutini, et demoiselle Marie Adélaïde Loydel, sont
 mis par le mariage, depuis lors dudit acte engagés
 de François Jacquin, âgé de quarante cinq ans, charretier
 Demeurant auxdits Iles, oncle paternel de l'époux, Louis
 Nicolas Eguinet, âgé de vingt neuf ans griffier, demeurant
 à Gennegny l'Évêque, département de Meuse et Marne
 Manoubries, beau frère de l'époux, tous deux témoins
 de l'époux, Antoine Cormannay, âgé de soixante deux
 ans, cultivateur Oncle maternelle de l'épouse, et de
 Denise Lyraud, âgée vingt huit ans, charrette, beau-
 frère de l'épouse, tous deux témoins de l'épouse, déme-
 urant auxdits Iles, et tous quatre témoins et Majesté.
 Lesquels, après qu'il leur fu a été donné lecture, sont
 signé au Nom et les parties contractantes leçte
 L'épouse, la Mere de l'époux, le pere et la mere de l'épouse
 et le Sieur François Jacquin, qui ont déclaré Ne savoir
 écrire Ni signer de l'intelligence instant La loi
 apres lecture faite, approuvé quatre voto et signé Matz.

Caron
 Maire

Septembre

Cousin P. N. Eguinet
 Cormannay



N° 17
 Blasance
 Carisien
 armant
 Victor

N° 18
 Blasance
 Carisien
 felix theodore

né le 27 Mai

L'an mil huit cent quarante le vingt cinq Mai
 a huit heures du soir, devant nous établie de la commune
 officie de l'état civil de la commune d'Armentières est
 comparu le sieur Etienne François Carisien manoubries
 âgé de trente sept ans, demeurant à Armentières
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin
 né en son domicile hier vingt quatre jours plus tôt
 à deux heures après midi, de son légitime
 mariage avec Clémie Rosine Robiche sa femme
 âgée de trente cinq ans, auquel enfant il nous
 a déclaré donner les prénoms de (Armand Victor)
 — Les dites présentation et déclaration nous ont
 été faites en présence des sieurs Jean Baptiste Victor
 Vol, manoubries âgé de quarante trois ans et de
 François Alexis Rousselet, maréchal ferrant âgé
 de trente ans, tous deux témoins majeurs ;
 demeurant au dit Armentières lesquels ont signé
 avec nous le présent acte, et le père de l'enfant
 nous a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce
 interprétat, suivant la loi après lecture faite,
 approuvé trois mots rayés nuls.

Vol. Rousselet

caron
 Maire

L'an mil huit cent quarante le vingt Sept Mai a
 neuf heures du soir, devant nous établie officie de l'état
 civil de la commune d'Armentières, est comparu le
 sieur Félix Théodore Carisien manoubries âgé de
 trente deux ans demeurant à Armentières le
 quel nous a présenté un enfant du sexe masculin
 né en son domicile aujourd'hui à l'heure d'midi
 de son légitime mariage avec Marie Madelaine
 obéance Barate sa femme, âgée de trente sept
 ans, auquel enfant il nous a déclaré donner
 les prénoms de (Félix Théodore). Les dites présentations

Rés

et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Charles Dominique Dubois manoucrix âgé de vingt cinq ans et de Louis Pierre Frémier âgé de trente ans, Cabaretiers, tous deux témoins majeurs à Armentières, Les quels ont signé avec nous le présent acte, et le père de l'enfant nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de se interroger suivant la loi apres lecture faite, affirme devant deux témoins Maitre et son Neveu bon curé C. Dubois, curé et Mairie

Pierre Lericain
C. Dubois, Mairie

audit.

Lericain
Maire

A. Lericain
C. Dubois

N° 19

Mariage
Lericain
pierre

Lericain
Lepreux Henriette

Lepreux
Fare
28 Mai

L'an Mil huit cent quarante, le vingt huit Mai à neuf heure du Matin, En la Ville de Notre Dame et paroisse de Sainte Trinité, ville d'Amiens, arrondissement de Amiens, département de Somme, adjoint au Maire de la Commune d'Armentières, arrondissement de Beauvais, département de Somme et Marne, pour l'absence du Maire délégué officier de l'état civil de la dite Commune, dont l'empêche pour contracter mariage Le sieur pierre Lericain, âgé de vingt trois ans huit mois, né à Voulle Canton de Huise, Arrondissement de Beauvais, département de la Côte d'Or, le vingt Mai Mil huit cent dix sept, suivant l'extrait de son Acte de Naissance à Notre Dame par Monsieur l'adjoint du Maire de la dite Commune de Voulle, Le vingt Mai Mil huit cent trente Neuf, quant à son mariage à Offerville Somme, fils d'Anicet Demeurant à Offerville Somme, fils d'Anicet Lericain qui ait mariage, de Claude Lericain signeron, et de Jeanne Barard, sa femme propriétaires Demeurant en la dite commune de Voulle, tout deux consentants audit mariage ainsi qu'il résulte de leur procuration



le vingt avril
Mil huit cent
quarante,
Offerville

Pierre

Billiard

Jean Mathieu

G. Lavelette

Louis Lepreux

b. p. p. w

Sebastien

adjoint

Carien

passé à Huise chef Lieu de Canton Département de la Côte d'Or. Devant Monsieur Lericain, et Collègue, Notaire, L'quelle sera annexée au présent acte et donne pour tout Comme Mandataire, au Sieur Claude Louis Parisien, propriétaire audit armentières, âgé de soixante six ans. De Contentieux audit mariage, lequel est ici présent et contentent, l'autre part, et demoiselle Henriette fare Lepreux, âgée de vingt deux ans quatre mois et vingt deux jours, née à germigny l'évêque, département de l'ain et Marne; Le deux derniers Mil huit cent dix huit, suivant l'extrait de son Acte de Naissance à Notre Dame par Monsieur Le Maire de la dite commune de Germigny l'évêque, le vingt Neuf Juillet Mil huit cent trente six, à Marquette Demeurant aussi audit Offerville, fille Majure de Henry Denis Lepreux, agriculteur Demeurant à Huise, hameau d'Armentières, et de Louis Françoise gomot, sa femme décédée en cette dite commune suivant l'instruction des nos registres, Le deux Mai Mil huit cent trente deux, Le dit Lepreux ici présent et contentant audit mariage de autre part, lesquels Nous ont décrise de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant l'ajuge juge de la Côte d'Or, la première le vingt et un avril dernier, et la seconde le trois y instant mois de Mai. Les dimanches suivant midi, pareilles publications ont été faites en la dite commune de Voulle, les dimanches vingt et quatre avril dernier, suivant le certificat à Nous délivré par Monsieur l'adjoint au Maire de Somme. Le quinze avril Mil huit cent quarante, autre publication ont été faites aussi à Offerville les dimanches dix Sept et vingt quatre Mai courant, suivant le certificat à Notre Dame par Monsieur

page deux

Décès

Le Maire dudit chelleville, le vingt sept présent
Mois de Mai; au lieu d'agitation dudit Mariage
M. More ayant été signifié, faisant droit à leur
Négociation, ayant alors donné lecture de toutes les pieces
Liées des plus Montmire et du chapitre Sié du titre
du Code Civil intitulé "Du Mariage", avons demandé
à la future épouse et à la future épouse
T'ils veulent se prendre pour Mari et pour femme,
chaque l'un ayant signé séparément et affir-
mativement, Mme Declercq au nom de la loi que
le tiers gierre lecrivain, et Demoiselle Henriette
Fare leproux, tout mariage Le Mariage, Les
époux ont déclaré qu'il est l'obj de leur union;
avant le présent mariage, un enfant du sexe
féminin, M. dudit chelleville; le quatorze avril
Mil huit cent trente huit à huit heures du soir,
lors d'Extrait de Naissance à Mme
Délivré par Monsieur Le Maire dudit chelleville
Le vingt sept présent Mois de Mai; Nommé
(Leproux, Victoire fanny), et épouse existante
qu'ils n'avaient ces enfants pour leur appartenir
qu'ils entendent le légitime, comme de fait il le
légitime par le présent, le dont Mme leur a donné
acte, de quoi avoit dressé acte la présence des tiers
Villard gierre Gardien fleuriste demeurant
à Paris, Rue Montreuil N°. trente
Sept Année de l'acte époux, Mathieu Jean,
bourrelier demeurant à Ille le hameau d'ar-
Montmire, aussi ami de l'époux, et doté
Jean Pierre charretier ouvrière du bâti porteur
de l'épouse, et Leyren Louis Maréchal
demeurants audit Ille qui avoit de l'épouse
et son quatre Témoin Mayeur



Les quels ayent qu'il leur en a été aussi donné
lecture sont signé avec nous et les parties
contractantes, ont signé avec nous approuvé
un timbre, bon, offert à Mme Rayé Mme
Excepté l'épouse qui a déclaré M. Artur Poire n'a signé
de ce timbre. Villard a déclaré que
Pecuvraine s'est
Jean Mathieu
Louis leproux
diprpx Casimir Sébastien
adjoint

N° 26
Décès

Piolin
alexandrine
charlotte Denise
âgée de 33 ans
décédée le 11 Juin

pinson
Stanislas
âgé de vingt
neuf ans père
nourrisseur
charretier

Carabin
onaire

Stanislas

Pinson
f. G. Molin

f. G. Molin

L'an mil huit cent quarante le douze Juin, a cinq heures
du matin, devant nous Maire officier de l'état civil de la
commune d'Armentières, sont comparus les seurs;
Charles Désiré de Dubois, nadeaud, âgé de vingt
ans, et Félix Germain, molin, Ciscrand, âge de qua-
rante six ans; tous deux témoins majeurs demeurant
en cette commune, lesquels nous ont déclaré que
Alexandrine Charlotte Denise Piolin, âgée de
treize jours, née à Paris, (Seine) demeurante
en nourrice au dit Armentières chez M. Pinson
Stanislas, fils de Gules Louis Alexandre Piolin,
Compositeur Epigraphie, demeurant au dit Paris;
rue Saint Michel, numero quatre, et de mire
Denysse Félix Estelle; sa femme, tous deux
vivants, est décédée au dit Armentières au domicile
du dit Pinson Stanislas, père nourrisseur; hier
aujourd'hui de Juin, a neuf heures du soir; et
ont les déclarants signé avec nous le présent
acte après lecture faite, offerte au témoi
bon et neutre Mme Rayé Mme

Carabin
onaire

Stanislas pinson

page deux

Décès

L'an mil huit cent quarante, le seize Juin an et heures
du soir, devant nous émaire officiel de l'état civil de la
Naissance Commune d'Armentières, est comparu le sieur Rose
Méry Victor
Rose Alexandre
né le 16 Juin
Merléot, garçon menuisier âgé de vingt
ans, demeurant à Armentières, lequel nous a
présenté un enfant du sexe masculin, né en son
domicile ce jour-là au présent mois de Juin à
deux heures de l'après-midi, de son légitime mariage
avec Louise Thérèse Carisien, sa femme âgée de
vingt ans, auquel enfant il nous a déclaré donner
les prénoms de (Victor Rose Alexandre) Les dites présen-
tation et déclaration nous ont été faites, en présence
des sieurs Jean Baptiste Méry, propriétaire âgé de
soixante ans, et de François Denis Carisien,
aussi propriétaire âgé de quarante-sept ans,
Gous deux témoins pères de l'enfant tenu majeur,
demeurant en cette commune, lesquels ont, ainsi
que le père de l'enfant, signé avec nous le présent
acte après lecture faite.

*Carabin
Maire*

L'an mil huit cent quarante le vingt-neuf Juin a
décès, Robiche six heures du matin devant nous émaire officiel de l'état
civil de la Commune d'Armentières sont comparus
les sieurs Baptiste Robiche âgé de vingt-huit ans
Pierre âgé manouche, fils du dénommé ci-après et Jean Louis
de Bans molin, âgé de cinquante quatre ans, menuisier, tous
deux témoins majeurs demeurant au dit armentières
6 mois 9 jours. Lesquels nous ont déclaré que Jean Baptiste Pierre
Robiche, âgé de soixante trois ans, six mois, neuf
jours, né en cette commune département des Hauts
et marne, et demeurant fils de Jacques Robiche
et de Catherine Sébastien sa femme Gous
deux décédés époux de Marie Thérèse Ursule
Carisien sa femme âgée de cinquante deux ans,
qui lui survit, est décédé au dit armentières en
son domicile hier vingt huit présent mois de Juin



N° 29

Naissance
Cornet Pierre
amand, a
né le 17 Juillet
ccccccc

N° 24

Naissance
Pincor Felip
Marie A. M.
le 17 Juillet
ccccccc

à neuf heures du soir et ont les déclarants
signé avec nous le présent acte après lecture
faite,

Robiche

Jean Louis Molin

*Carabin
Maire*

L'an mil huit cent quarante, le Deux Juillet, à 12
heures du matin, devant nous émaire officiel de l'état
civil de la Commune d'Armentières est comparu
Le sieur Victor Augustin Cornet, âgé de trente-deux
années, habitant au château d'Armentières,
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin
né en son domicile hier midi de son légitime mariage
Juillet, à une heure du soir, de son légitime mariage
avec Mathilde Victoire Duault, sa femme âgée
de vingt-trois ans, auquel enfant il nous a déclaré
donner les prénoms de (Pierre amand) a été déclaré
présentation et déclaration, nous ont été faits en
présence des sieurs Jacquemard Dubois, âgé de
quarante-trois ans, habitant, et de François
alain Morelet, âgé de trente ans, habitant
ferrant. Tous deux témoins majeurs, demeurant
en cette commune, lesquels ont ainsi que le père
de l'enfant signé avec nous le présent acte,
après lecture faite.

Cornet Morelet
Jacquemard Dubois

*Carabin
Maire*

L'an mil huit cent quarante, le quatre Juillet
à 12 heures du matin, devant nous émaire officiel
de l'état civil, de la Commune d'Armentières
est comparu Le sieur Felip Pincor, âgé de
trente trois ans, pochard, demeurant à
Armentières, lequel nous a présenté un
enfant du sexe masculin, né en son domicile

page deux

Décès

Lez trois jours ent l'Noir de Fullet a quatre
heures de l'après-midi de son légitime mariage
avec Sophie Dolle, sa femme, âgée de quarante
deux ans auquel instant il mourut déclaré
dans les grevoux de Félix Marcisse. Lesdites
présentation et déclaration furent faites
en présence des sieurs Jean Baptiste Victor Molin,
de quarante trois ans, marquis, et de Félix
Guérin Molin, âgé de quarante-trois ans, tisserant,
tous deux tenans d'majurie, demeurant Armentières.
Lesquels ont signé avec nous le présent acte le père
de l'infant déclaré le sadoi. L'an de la signature
l'interpellé suivant la loi après lecture faite
vol. 40. J. S. Molin



N° 26.

Décès

Présent

François Baril;

âgé de 6 mois

10 jours

Vicelle le 14 Juillet

1877

Carisien

Mairie

N° 27.

Mariage

institué

Lez trois

heures

de l'après-midi

du 14 Juillet

1877

à l'Etat

Civil

de l'Etat

page 66

Décembre

le trente Juin Dernier Devant Maître Puoy notaire
laquelle sera annexée au présent acte et De Marie
Jeanne Rosalie Grosselin sa femme ici présente et
consentante au dit mariage d'une part. Et Dame
Cherèse Victoire Adèle Lachasse âgée de trente trois
ans onze mois ayant jours née en cette commune le
cinq du mois d'Avril mil huit cent sixtis ainsi qu'il
résulte de son acte de naissance porté sur les registres
de cette commune, cultivateuse y demeurant, fille unique
de Etienne Louis Romain Lachasse décédé
cultivateur au dit hameau le dix huit septembre
mil huit cent trente et un suivant son acte de décès
porté sur les registres civils de cette commune et de
Marie Cherèse Carisien sa femme aussi décédé
cultivateuse en cette commune le sept octobre mil
huit cent vingt et un comme il est constaté par son
acte de décès aussi porté sur nos registres, veuve en
premier mariage de Marie Joseph Chartier décédé
en cette commune le douze Juin mil huit cent trente neuf
ainsi qu'il résulte de son acte de décès porté sur nos
registres civils, d'autre part. Lesquels nous ont requis
de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux
et dont les publications ont été faites devant la principale
porte de notre maison commune savoir la première le
vingt huit Juin Dernier et la seconde le cinq présent mois
de Juillet avant midi, mêmes publications ont été
faites à la mairie du sixième arrondissement de la
ville de Paris les Dimanches cinq et Douze Juillet avant
midi, ainsi qu'il résulte du certificat à nous délivré
par Monsieur le maire du dit arrondissement en date
du quinze Juillet aucune opposition au dit mariage
ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur
requérition /



page deux

Décès

Décès dans l'annexion au domicile de Neufvillers
Mme hué père prétent Mme de Guillet à une heure
de l'après midi et ont les déclarations signé avec Mme
Le prétent acte ayant lecture faite

*Carolin
Maire*

N^o 29.
Naissance
Sebastien
olivier
xavier
Né le 19 Juillet

Sur Mil huit cent quarante, le dix Neuf Juillet à trois
de l'après midi, devant nous Mme officie de l'état
civil de la commune d'Armentières, est comparue
Le Sieur Louis Joseph Xavier Sébastien, habitant au
âgé de trente sept ans demeurant au hameau d'Aller
commune d'Armentières lequel Mme a gravé cette
un enfant du sexe masculin né en son domicile
le Jourd'hui à l'heure de midi de son légitime
Mariage avec François Lanappe sa femme âgée
de vingt trois ans, ayant un enfant et Mme a déclaré
Dossus le prénom de Sébastien exécute les dites déclarations
et déclaration Mme ont été faites en présence des sieurs
Ollelin Jean Louis, Mme a l'âge de cinquante trois ans,
et de Louis Pierre Frenne Sébastien, âgé de trente ans,
tous deux hommes majeurs demeurant à cette commune
S'ensuivant ainsi que le père de l'enfant signé avec Mme
le présent acte ayant lecture faite

*Carolin
Maire*

Jérémie Jean-Louis Molin

N^o 30.
Naissance
La forge Eugène
Emile
né le 13 aout
a huit heures du soir, devant nous Mme officie de l'état
civil de la commune d'Armentières, est comparue le sieur
Jacques François Auguste La Forge, âgé de trente sept
ans ménageant à demeurant à Armentières lequel nous
a présenté un enfant du sexe masculin né en son
domicile hier treize present mois d'août à onze heures
du soir de son légitime mariage avec Louise Marguerite
Angélique Charlotte Ollelin lequelle âgée de quarante

quatre ans auquel enfant il nous a déclaré
donné les prénoms de (Ugène Emile) lesdits
présentations et déclarations nous ont été faites en présence
des sieurs Jean Baptiste Victor vol, âgé de quarante
quatre ans, manouvier et de Louis Bonnamy âgé
de quarante trois ans manouvier tous deux témoins
majeurs demandant au dit armementier et à la Sire
vol, signé avec nous le présent acte, et les sieurs
Bonnamy et La forge père de l'enfant nous
ont déclaré ne savoir écrire ni signer de la
interprété suivant la loi après lecture faite,

Nol.

*Carolin
Maire*

N^o 01.

Décès
Durand
Jean Eugène
Décès le 10 octobre
âgé de 9 mois
14 hours

*Félix Marteaux
père Horrificus*

Leyer

*Carolin
Maire*

Sur Mil huit cent quarante, le vingt Septembre
à huit heures du matin, devant nous Mme officie
de l'état civil de la commune d'Armentières, tout
comparue les sieurs, père et fils Félix Marteaux
âgés de trente ans et anné d'âge, tous deux témoins
de quarante ans qu'à ce changement, tous deux majeurs
majeurs demeurant en cette commune Félix, né à Paris Mme du huitième
décembre que (Jean Eugène Durand,) âgé de Neuf
mois gravoté à Paris, rue de la Roquette Mme donne
avouementment, Rue de la Roquette Mme Jayez sa femme
fille de Jean Baptiste Durand, et de Marie Jayez, sa femme
demeurant à Paris Rue de la Roquette Mme à Dardus, est décédé,
au domicile dudit père Félix Marteaux père Horrificus, et
hier dit présent offert à huit heures du soir, et à la Sire
Loyer signé avec Mme la présente acte, et la Sire Marteaux
a déclaré le Savoir faire Mme signé de la intollable
d'auant la loi, ayant lecture faite, approuvé sept ottos
Rayés plus et deux lettres au mot déclaré, et un docevois bon,
Leyer

*Carolin
Maire*

M^o 52.

Décès

Marceau
antoine francis

âgé de 59 ans

1. Octobre 28 1793

Décédé le 21 Septembre

L'an Mil huit tant quarante, le vingt et un Septembre à quatre heures de l'apres midi, devant Mon Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, tout comparaus les Sœurs Pierre et Félix Marteau, âgées de trente ans, Manouvier, demeurant au hameau d'Illers Commune d'Armentières, ci-après, et de Sébastien Barile, âgé de quarante et huit, aussi Manouvier, tout deux témoins Majeurs, demeurant au hameau d'Illers Commune d'Armentières, lesquels Nous ont déclaré que Antoine Francis Marteau, né au dit hameau, y demeurant, cultivateur, fils de Pierre Marteau décédé, et de Marie Louise Alina Louis, sa femme demeurant au dit hameau, épousé en second mariage des tierces Anna Fourmier, la femme qui lui servit, âgée de trente ans, est décédé en son domicile au dit hameau à trois heures de l'après midi, et tout les Sœurs Marteau et Sébastien déclaré le savoir écriture Ni signé, de la interpellé suivant Lardet, après lecture faite,

Caroline Ap
Maire

M^o 53.

Décès

Beaudy

François

décédé le

23 Septembre

âgés 68 ans

hameau

L'an Mil huit tant quarante, le vingt trois Septembre à Neuf heures du Matin, devant Mon Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, tout comparaus les Sœurs Louis Auguste Turquier, Jacquim Odomet, âgés de quarante cinq ans, Manouvier, et de Adolphe Odomet, âgé de trente ans, charbon, tout deux témoins Majeurs, demeurant au hameau d'Illers Commune d'Armentières, lesquels Nous ont déclaré que le François Beaudy, âgé de soixante huit ans, né à l'empire gouvernement de l'Isère en Autriche, demeurant au dit hameau, fils de Jeanne Beaudy, et de Marie Madelaine George, la femme, (on ignore l'existence et le domicile) épousé de défunte Marie Louise Gauthier, est décédé au dit hameau au domicile dudit Sébastien Louis Auguste Turquier Jacquim, le jourd'hui vingt

Novembre à six heures du matin, et à la fin d'heure signé avec Mon Maire présent acte, il fut et le Sieur Jacquim a déclaré le savoir écriture Ni signé de la interpellé suivant La loi, après lecture faite,

C. Bouquet

Caroline Ap
Maire

M^o 54.

Maitance

Lachasse

Adeline

Louise

Né le 29 Septembre

hameau

L'an Mil huit tant quarante, le vingt trois Septembre à huit heures du Soir, devant Mon Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, est comparaus le Sieur François Marie Maitance, demeurant au hameau d'Illers Commune d'Armentières, Lachasse, âgée de vingt neuf ans, demeurant en cette commune; lequel Maitance présente un enfant un infant de sexe féminin, né le son domicile hier vingt deux présent octobre Septembre à onze heures du Soir, de son legitimate mariage avec Louise Françoise Dubois, sa femme, âgée de vingt et un ans; auquel infant il Nous a déclaré donner les prénoms de (Adeline Louise) Leditte présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Sieur Charles Dominique Dubois, âgé de vingt cinq ans, Manouvier, et de Vincent Gredeux, âgé de vingt et un ans garçon, instituteur, tous deux témoins Majeurs, demeurant au dit armentières. Lesquels ont assuré que l'épouse de l'infant signé avec Nous le présent acte, après lecture faite,

C. Dubois, La Masse

Gredeux

Caroline Ap
Maire

page deux

Décès

N° 51:

Maisance

Lachalle

Romain

Gustave

Né le 16 octobre

Jan Mil huit ans quarante, le seize octobre
à l'age de trente ans devant Mme Maire officier
du Etat Civil de la Commune d'Armentières est
comparu Le Sieur Charles Louis Romain Lachalle,
age de trente et un ans, cultivateur, demeurant à
Armentières, lequel Mme a présenté un instant da
octobre à l'age de trente ans, devant Mme le sieur
Mariage, avec Catherine Joséphine Lachalle, sa femme âgée
de vingt trois ans, auquel l'enfant il Mme a
déclaré donner les givrons de (Romain Gustave)
Le sieur Lachalle, gardien et déclaration Mme ont été
faite, la signature du Sieur, François Narcisse Aimé
Lachalle, bâtonnier âgé de vingt neuf ans, et du
Sieur Romain, Maronier, âgé de quarante quatre
ans, tous deux témoins Major, demeurant audit armentières
lesquels ont les deux Lachalle François Narcisse Aimé et
La chancery de Charles Louis Romain, épouse de l'enfant
Signature de l'enfant Charles Louis Romain, épouse de l'enfant
à déclaré M. Savis Ecrite M. Signé de l'enfant
D'autant la loi, après lecture faite, approuvée par
Mots Mayor Hubert, *Cousin Martine*

Lachalle de Lachalle

N° 56:

Maisance

Cousin

victoire

desiré

né le 22 Novembre

comme

cesser

Jan Mil huit ans quarante, le vingt deux Novembre
à l'age de trente ans devant Mme Maire officier de
l'Etat Civil de la Commune d'Armentières, est
comparu Le Sieur Louis Lambert Xavier Cousin,
demeurant, âgé de trente cinq ans, demeurant Armentières,
lequel Mme a présenté son enfant du sexe feminin
Né En Son domicile le Jour d'hui vingt deux givrons
Mois de Novembre, à une heure de l'après-midi

de nos Legitime mariage; avec victoire prudence
Mme sa femme âgée de trente ans, auquel
instant il nous a déclaré donner les givrons de
(victoire desiré) le sieur, Roudet
Nou ont été faire en présence des Sieurs, Roudet
François alain, Marchand ferrant, âgé de trente ans
et de Mme Jean Bayette, vigneron, âge de soixante deux
ans, tous deux témoins Major, lesquels demeurant Armentières
ont, ainsi que la père de l'enfant signé avec nous le présent
acte, après lecture faite,

Secr baptiste merly
Lambert Cousin Roudet

N° 57:

Mariage

Martineau

pierre Nicolas

et

Augustine Hybride

1860

et pour son

adjoint au

Maire de la

commune

Augustine

Sebastien

et pour son

delegue pour

remplir

fonctions d'officier de

Etat Civil de la

commune

Augustine

et pour son

contracté Mariage, le Sieur

Anton Compan

pour contracté Mariage, le Sieur

Martineau

pierre Nicolas

âgé de vingt trois ans

trois Mois vingt trois, Né En cette commune le dix

Neuf aout otil huit ans l'age de sept, suivant tonante

de Maisance porte

sur le registre

Etat Civil de cette

commune, cultivateur y

demeurant, fils

Xavier

sant qu'au mariage,

des pierre charles felix Martineau,

cultivateur in son état,

décidé à l'hab. hameau de

Cette commune, le trois octobre Mil huit cent

trente trois, suivant son acte de décès

porté aussi sur les registres civils de cette

Décès

Commune; et de Marie adélaïde Monet,
Sa femme, cultivatrice Demeurant audit ffles
Ses père et Mère, cette dernière ici présente et l'entante
audit mariage d'une part; et Demoiselle ce
Griselin Marie augustine Euphrasie, âgée de
vingt deux ans le Mois de Juin, née en cette commune
Le vingt trois Janvier, mil huit cent dix huit, suivant
Son Acte de ~~Naissance~~ Naissance porte sur les registres
Civil de cette commune, Cultivatrice et demeurant
Fille et Majore de Félix augustin Griselin, cultivateur
et Maire, et de Marie augustine Griselin, sa
femme, Demeurant audit armementières; ses père et Mère
ici présent et l'entante audit mariage d'autre part,
lesquels Nouveaux témoin de procédé à la célébration
du mariage projete autre part, et dont les publications
ont été fait devant la municipalité porte de Notre
Maison commune; Savoir; les demandes premières présent
Mois de Novembre et huit du même Mois; avant
Mid; Quelque opposition audit mariage ne nous
ayant été signifiée faisant droit à leur requérition,
nous avons donné lecture de toutes les pièces ci-dessus
mentionnée et du chapitre 1^{er} du titre du Code
Civil intitulé du mariage, avons demandé audience
époux, et à la future épouse; l'invitant à prendre
vous Mari et pour femme, chacun d'eux ayant déclaré
séparément et affirmativement, nous déclarons au Nom
de la loi, que le Sieur Pierre Nicolas Marteaux et demoiselle
Marie augustine Euphrasie Griselin, sont unis par
le mariage, de quoi avons dressé acte en

16^e feb

présence des Sieurs Pierre Nicolas âgé de quarante
six ans bourgeois Demeurant à Paris, parrain de l'époux
et De Marteaux Pierre âgé de trente un ans charretier
Demeurant au dit ffles frère de l'époux, Et De
Griselin Louis âgé de soixante quatorze ans pêcheur,
oncle Du côté paternel De l'épouse et Dubois
Charles Dominique âgé de vingt cinq ans frère De
l'épouse, et Dubois Charles Dominique ces deux
derniers Demeurant à Armentières; lesquels, après
que il leur ont été aussi donnée lecture, l'ont signé
avec nous et les parties contractantes, excepté le
témoin Marteaux qui a déclaré ne savoir signer,
de ce interpellé. /
approuvé cinq mots rayés nuls.

marie et appartenables

C. Griselin Marteaux f. a. Griselin

Ma Monet Griselin
Louise Dubois

Sebastien
Dubois

N^o 38
Naissance
Monet
François
Honore
né le 30
Novembre
1840

L'an mil huit cent quarante le trente novembre
à cinq heures du soir, devant nous Marie officiel
de l'état civil de la commune d'Armentières est
comparue le sieur François Victor Monet âgé
de vingt neuf ans, manouvre demeurant à
ffles Commune d'Armentières, lequel nous a
présenté un enfant du sexe masculin né
en son domicile ce jour-là hier trente présent
mois de novembre à cinq heures du matin de
son légitime mariage avec Victoire François

Ch.
Cénot Sébastien, son femme âgée de trente ans,
auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms
de (François honore) les dites présentation
et déclaration nous ont été faites en présence des
Sieurs Pierre Louis Jérémie âgé de trente ans -
Cabaret et de Pierre Nicolas Martineau âgé
d'environ trois ans cultivateur. Ces deux témoins
majeurs demeurant en cette Commune, Les
quels ont ainsi que le père de l'enfant signé
avec nous le présent acte après lecture faite,

N° 29.

Mariage
gommé
françois
alexandre
canappe
louis
augustine
1828
juin

L'an Mil huit cent quarante; Le Mardi quinze du mois
de décembre; En la salle de l'Office Maire et par devant nous
le sieur Augustin, Maire officiel de l'état civil de
la commune d'Armentières, département de l'Escaut
et l'Escaut; tout croyant pour contracter mariage; Les
sieurs françois alexandre gommot, âgé de vingt deux ans
ouys Mil huitz Juin, né à germigny l'évêque, Denne
et otteme; Le trois Juans huitz huitz tant dis huitz, suivant
l'extrait de son acte de Naissance à l'Office de l'état civil
du Maire dudit germigny, le date de la douze décembre présent
Mil, mariagez devant et devant audit germigny chez sa mère
Mme Minette tant qu'au mariage des sieurs françois cecile
gommot, Marins dans le suivant; décédé audit germigny.
Le vingt deux octobre Mil huit cent dis Neufz, devant
l'extrait de son acte de décès à l'Office de l'état civil
du Maire dudit germigny, le douze présent Mil de
décembre; et de Denis Sophie et batta, sa
femme cultivateuse audit germigny; ses père et mère

ette dernière t-à-j-r résante et contentante audit
Mariage d'une part; et demoiselle Louise
Augustine Canappe, âgée de dix Neuf ans Neuf Noirs
en Ton, née à l'Office communale d'Armentières, le quatorze
Mars Mil huit cent vingt un suivant son acte
Naissance porte sur Nos registres civil de cette Commune,
cultivatrice et demeurant chez ses parents à Armentières
Minette de Pierre André Canappe, et de Marie françoise
Augustine Droueau, sa femme, cultivateuse, demeurant
audit Office, ses père et mère; i-ci résente et contentante
audit mariage d'autre part; Lesquels Nous ont reçus de
procedez à la célébration du mariage projeté entre eux; et
dont les publications ont été faites devant la principale porte
de Notre-Mairie, paroiss; La première le vingt Neuf Novembre
dernier, avant midi; et la seconde le six janvier de l'an
dernier avant midi; par celles publications ont été faites
dans la Commune de Germigny l'évêque. Les dites demandes
vingt Neuf Novembre dernier et six janvier de l'an de l'an
avant, suivant le certificat d'annonces à Nous délivré
par monsieur le Maire dudit germigny, le quatorze
janvier de l'an, aucune opposition ayant été fait au mariage. Nous
ayant été signifiés, faisant droit à leur réquisition,
nous avons donné lecture de toutes les pieces ci-dessous
mentionnée et du chapitre six du titre du code civil
intitulé du mariage; avons demandé au futur époux et
à la future épouse l'obéissance de prendre pour mariage
pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, Nous déclarons au Nom de la loi
que le sieur françois alexandre gommot et demoiselle
Louise augustine Canappe, tout mariage dudit mariage
de quoil avons dressé acte. En présence des Sieurs Louis
André Depot âgé de vingt deux ans, charretier demeurant
audit germigny, cousin paternel de l'époux; Charles

D'
Theodore Sébastien, âgé de trente quatre ans,
Labarthe, ami de l'époux; Sébastien Joseph Xavier,
âgé de trente deux ans, gars, cultivateur, beau frère de
l'épouse, et de Cousin François Léonard, âgé de vingt
trois ans, manouvrier, ami de l'épouse; les trois dernières
Demeurant audit village, et tous quatre témoins Majeurs,
Lesquels, ayant qu'il leur en a été aussi donnée Lecture,
Sont signé avec nous et les parties Contractantes, excepté
La Mère de l'époux, et la Mère de l'épouse, laquelle ont
déclaré ne savoir écrire ni signer de la manière
Suivant la loi ayant lecture faite;

Gomot François Alexandre

Louise Canappe Camille

Joseph Sébastien
Caron Louis

Ripote Louis André

Sébastien

Carsten
Maire

page droit Table alphabétique des actes de Naissances,
Mariages et Décès, contenus au présent registre,
Naissance

- | | | |
|----|-------------------------|------------|
| 1. | Bugaut Armande Hortense | 2 Mai |
| 2. | Cheron Françoise honore | 26 Février |
| 3. | Clavet Félix Léon | 1 Février |
| 4. | Cornet Pierre Amand | 1 Juillet |
| 5. | Cousin Victoire Désiré | 22 Juillet |

page droit Suite des Naissances

1846

- | | | |
|-----|-------------------------------------|------------|
| 2. | Burn Louis Paul | 28 Janvier |
| 1. | gerard Marie françoise | 1 Janvier |
| 3. | gervais Louis victor | 9 Février |
| 4. | Lafarge Eugène Emile | 15 aout |
| 5. | Lachalle Adeline Louise | 22 Juin |
| 6. | Lachalle Louis Auguste honore | 1 Février |
| 7. | Lachalle Romain Gustave | 16 Mars |
| 8. | Leproux Désiré Léonard Xavier | 10 Avril |
| 9. | Leproux Thérèse Louise | 1 Mai |
| 10. | Marteaux Adelaidé aurree | 14 Juillet |
| 11. | Méry Victoire Rose alexandre | 16 Juin |
| 12. | Monet Françoise honore | 30 Juillet |
| 13. | Princon Félix Narcisse | 31 Janvier |
| 14. | Sébastien Marie Stéphanie veronique | 19 Juillet |
| 15. | Sébastien Olivier Xavier | 26 Mai |
| 16. | Tardieu armand victor | 10 Février |
| 17. | Tardieu Célestine Eugenie | 27 Mai |
| 18. | Tardieu Félix Théodore | 8 Mars |
| 19. | Torrine Rose Amélie | |

Mariage

- | | | |
|-----|---|------------|
| 6. | Cousin Françoise Denis Léonard
et Loisel Amélie adelaïde | 15 Mai |
| 16. | Gomot François Alexandre et
Canappe Louise Augustine | 19 Février |
| 17. | Hucher Jean Clément et
Lachalle Thérèse Victoire Odile | 26 Juillet |

page deux

Table des Mariages

page 8

- 7 Locrivin pierre et
Lepreux henriette faire . 28 Mai
- 15 Marteaux pierre nicolas et
Garinier Marie augustine Euphrasie 24 juillet
Decès
- 13 Beaunay françois . . . 23 Juin
- 3 Blé-Morhet prudent Joseph . 11 Février
- 4 Commelin augustin Théodore transcription 2 Mars 1839
- 13 Durand Jean rigone . . . 10 Juin
- xx Marteaux antoine françois . . . 22 Juin
- 1 Lepreux Louis Henry Denis . 19 Janvier
- 13 Marteaux antoine françois . . . 21 Juin
- 12 pinçon Félix Narcisse . . . 16 Juillet
- 9 piolin aleximdrine charlotte Denise 11 Juin
- 9 Robiche Jean baptiste pierre . 28 Juin
- 11 Garinier françois barile . . . 12 Juillet

Le présent registre contenant 24 actes de
Naissance, Unq de Mariages et Decès de Décès
Total Compte Neuf. Certifié véritable par
Mme Maire de la Commune d'Armentières
Le 10 Janvier 1844.

Garinier Maire

10 eft

g

audit anno